



*Dortoir*



*Salle informatique*



*Salle de musique*



## EREA « JEAN BART » LYCÉE PROFESSIONNEL, COLLÈGE ADAPTÉ ET INTERNAT ÉDUCATIF

10 RUE SAINT-PIERRE  
35600 REDON  
02 99 71 38 66  
Ce.0350732f@ac-rennes.fr

Directrice :  
Nelly DANET



établissement  
d'enseignement adapté  
Jean Bart  
académie  
Rennes  
Éducation  
nationale



# ENSEIGNEMENT ADAPTÉ

ÉTABLISSEMENT RÉGIONAL  
D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ  
« JEAN BART »





### Locaux de l'internat éducatif :

L'internat éducatif de l'EREA Jean Bart de Redon comprend 3 dortoirs équipés de chambres de 2 à 4 élèves :

- un dortoir collégiens (6èmes, 5èmes, 4èmes) ;
- un dortoir lycées (3èmes et CAP) ;
- un dortoir filles.

Chaque dortoir propose des foyers équipés. Des salles d'étude, une salle de musique, une salle informatique, et un self avec vue sur le port de Redon composent l'environnement des élèves internes.

### Les activités :

Chaque jour : études dirigées encadrées par des enseignants et séances de soutien scolaire adaptées au niveau des élèves.

Chaque soir : activités sportives, artistiques ou socio-culturelles.

Le mercredi après-midi : activités de plein air (randonnée, football, VTT, pêche, etc) et d'intérieur (théâtre, danse, chant, batterie, musculation, tennis de table, etc).

Des sorties régulières sont programmées tout au long de l'année (cinéma, théâtre, fête foraine, etc).

Des séjours de découverte sont organisés en lien avec les enseignants

## COLLÈGE ADAPTÉ

Le collège adapté accueille des élèves en grande difficulté scolaire.

### Missions :

Une des missions essentielles des enseignants est donc de créer un climat de confiance et un contexte pédagogique stimulant qui permettent à chaque élève de retrouver l'estime de soi et de renouer avec la réussite scolaire.

### Orientation :

L'orientation vers la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté est réalisée après l'avis de la commission départementale d'orientation et de la famille.

Les élèves de SEGPA bénéficient tout au long de leur cursus d'un suivi individualisé dans le cadre d'un projet individuel de formation.

Le nombre d'élèves par classe est de 16 maximum.

À partir de la classe de 4ème, les élèves découvrent différents champs professionnels grâce à des activités pratiques, des stages et des activités de découverte professionnelle.

### Objectifs :

L'acquisition des connaissances et compétences du socle commun est un objectif de la scolarité obligatoire, commun à tous les élèves. En SEGPA, il s'agira de conduire les élèves à acquérir le plus grand nombre de compétences du socle commun.

## INTERNAT ÉDUCATIF

La spécificité des EREA est d'offrir, en complément de la formation professionnelle et de l'enseignement général adapté, une prise en charge en internat éducatif dont les particularités tiennent en partie, au public accueilli (élèves en difficulté scolaire et/ou sociale, qui ont besoin d'un internat éducatif), et à l'encadrement, constitué d'enseignants du premier degré.

L'internat est un cadre et un lieu de vie, organisé, stable, structuré et, en outre, un moment où émergent d'autres relations entre les adultes et les adolescents que celles qui existent pendant les activités pédagogiques tout en s'inscrivant dans une continuité éducative.

L'internat éducatif est tourné vers la préparation de la sortie du jeune. Il va permettre de l'accompagner dans la construction de son autonomie en collaborant à son insertion sociale et professionnelle.

### Missions :

- Développer des activités socio-éducatives ;
- Éduquer à la citoyenneté ;
- Éduquer aux loisirs et développer des activités sportives ;
- Accompagner le processus d'insertion sociale et professionnelle ;
- Gérer le projet individuel de formation des adolescents dont l'éducateur référent est le garant ;
- Participer à la formation générale des élèves, par le développement d'activités culturelles et artistiques ;
- Résoudre les difficultés d'apprentissage par la pratique des études dirigées et du soutien scolaire ;
- Développer des relations avec l'environnement de l'institution (collaborations avec les associations, les collectivités territoriales et les entreprises) pour compléter l'éducation et la formation des jeunes accueillis en EREA.